

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

2019 . 2020

1/ MODALITÉS D'INSCRIPTION

- L'engagement est annuel, il valide l'acceptation du règlement intérieur de l'école et donne l'autorisation à la direction de diffuser votre image (photos et vidéos) sur le site de l'école et par le biais d'autres moyens de communication.
- Pour valider son inscription, le dossier doit être complet : bulletin d'inscription complété, paiement des frais d'inscription 15€/famille, certificat médical de non contre-indication à la pratique de la danse, cotisation annuelle.

2/ MODALITÉS DE PAIEMENT

Les frais d'inscription sont à régler indépendamment du forfait annuel.

Le forfait annuel peut être réglé en chèque(s) ou en espèces.

Le paiement annuel par chèque peut être effectué en plusieurs fois (1 à 10 fois).

La totalité des chèques doit être fournie au moment de l'inscription, à l'ordre de Case ā Danses.

Le paiement annuel en espèces peut être effectué en 1 fois (septembre) ou en 2 fois (septembre et janvier).

Les réductions (étudiant et famille) ne s'appliquent pas sur le forfait 'Barre à terre'.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'arrêt provisoire ou définitif de l'activité, quelle qu'en soit la raison.

Possibilité de rattraper ses absences sur d'autres cours que ceux choisis - uniquement sur la saison en cours -

Les tarifs tiennent compte de la fermeture de l'école durant les vacances scolaires et les jours fériés.

CāD se réserve le droit en cas de nécessité :

- de modifier le planning, les horaires, les intervenants,
- de déplacer des cours de façon occasionnelle,
- de faire intervenir des professeurs remplaçants .

3/ CONSIGNES À RESPECTER

- arrivée des élèves 10 minutes minimum avant le début du cours.
- tenue de danse adaptée à la discipline, cheveux attachés et visage dégagé.
- suivre impérativement les cours de hip-hop, danses urbaines et fitness avec des chaussures dont l'usage est strictement réservé à la salle de danse (baskets de ville interdites).
- ne pas mâcher de chewing-gum en cours.
- les portables sont interdits dans la salle de danse.
- objets de valeur, bijoux et argent sont déconseillés, CāD décline toute responsabilité en cas de vol.
- le respect des professeurs, des élèves et des locaux est indispensable.
- les accompagnateurs (parents et amis) ne sont pas autorisés à assister aux cours.
- il est strictement interdit de prendre des photos et des vidéos sans l'autorisation des enseignants.
- afin de respecter notre voisinage, il est interdit de stationner dans le chemin qui mène vers l'entrée de la salle de danse ainsi que devant les établissements Coulom.
- pour le bon déroulement des cours collectifs, pour un travail individuel efficace et pour la préparation du spectacle annuel : l'assiduité est indispensable.

4/ CONTACT

Case ā Danses - 18 bis rue mas de bories, Albi -

Céline Garcia - 06 1417 4353 - www.case-a-dances.fr - contact@case-a-dances.fr -

Suivre CāD



Céline Garcia (Case ā Danses)



caseadances